

## HANDICAP

# Notre enseignement mal adapté

**Les Nations Unies dénoncent le mauvais niveau d'intégration de la personne handicapée en Belgique. En ligne de mire, l'enseignement.**

**L**e Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies se dit préoccupé par le manque de possibilités d'un enseignement intégrant les personnes handicapées en Belgique. Il déplore aussi les longues listes d'attente pour le soutien et le manque d'accessibilité à l'école, ressort-il des conclusions dudit comité sur notre pays.

Grip, une organisation non gouvernementale néerlandophone émanant directement des personnes handicapées, demande à la Belgique d'aller dans le sens des recommandations formulées par le Comité et de développer un plan d'intégration global.

Ces conclusions s'inscrivent dans le cadre de la Convention

des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui est contraignante et dont l'application est surveillée par le Comité des droits des personnes handicapées. La Belgique a remis un premier rapport à la mi-2011 sur la mise en œuvre de cette convention. Les 18 et 19 septembre derniers, le Comité a interrogé à Genève des représentants de la Belgique avant de publier ses conclusions.

## Manque d'intégration

Le Comité s'inquiète notamment du fait que, dans notre pays, les personnes handicapées sont trop souvent renvoyées vers des circuits propres tels que des maisons de soins collectives, un enseignement spécialisé ou des entreprises de travail adapté.

Les établissements de soins sont trop souvent considérés comme la seule solution durable et il n'y a pas assez d'information sur les possibilités de continuer à vivre au sein de la société et dans la communauté, note le Comité. «*De plus, les personnes ont très peu de choix pour une autonomie de vie étant donné le manque d'investissement et l'insuffisance*

*des services d'assistance personnelle.*»

## Écoles inadaptées

Le Comité se dit préoccupé par les informations selon lesquelles trop d'élèves ayant un handicap sont envoyés dans des écoles spécialisées et obligés de les fréquenter en raison du manque d'aménagements raisonnables dans le système d'enseignement ordinaire. «*Le système d'enseignement spécialisé continue d'être une option trop fréquente pour les enfants handicapés*», déplore le Comité, qui est également inquiet de l'insuffisance d'accessibilité à l'école dans notre pays.

Il est instamment recommandé à la Belgique de «*mettre en place un plan d'action du handicap à tous les niveaux de l'État qui garantisse l'accès aux services de vie autonome pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent vivre dans la communauté. Ce plan doit faire disparaître les listes d'attente existantes, et veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à des ressources financières suffisantes et à ce que les communautés soient accessibles aux personnes handicapées*». ■